

UNE COOPÉRATIVE D'HABITANTS

Société qui fournit à ses associé.e.s, personnes physiques, la jouissance d'un logement et d'espaces communs à titre de résidence principale.*



LES COOPÉRATEURS, HABITANTS, SONT

Statut de la société

Contrat d'occupation

COLLECTIVEMENT PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE



Immeuble = Propriété de la coopérative

La société a un capital composé de **parts sociales** détenues par les coopérateurs.
Le capital correspond en moyenne à 20 % de la valeur initiale de l'immeuble.

En fonctionnement, la société qui a emprunté pour la construction paye ses mensualités et, en tant que propriétaire, ses charges.

INDIVIDUELLEMENT USAGERS DU LOGEMENT

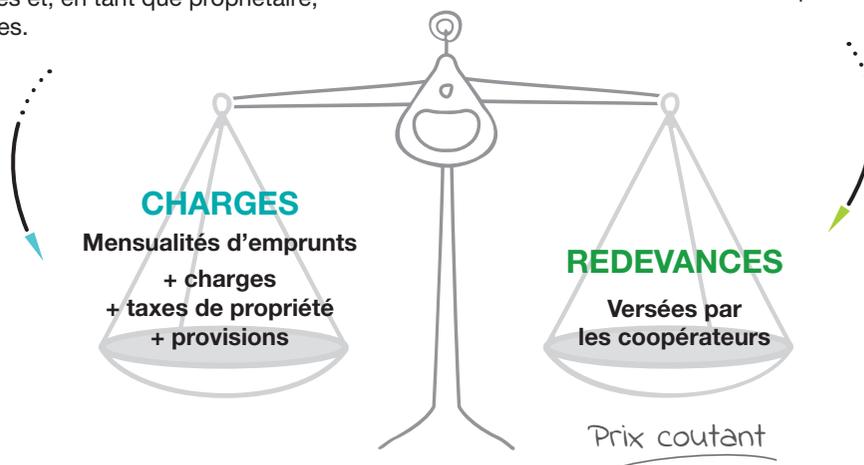


Occupation du logement

Le coopérateur verse **une redevance mensuelle** adaptée à ses capacités financières (ainsi que les charges personnelles liées au logement).

La redevance comprend :

- une fraction locative
- une fraction acquisitive (épargne)



AUTRES SPÉCIFICITÉS DES COOPÉRATIVES

- Les décisions sont prises collectivement et démocratiquement : 1 personne = 1 voix, quel que soit le nombre de parts sociales détenues ou la superficie du logement occupé.
- La valeur des parts sociales souscrites à l'entrée dans la coopérative est indépendante de la valeur de l'immeuble.

* Articles L-201-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.



LE PRINCIPE

Le (la) coopérateur (trice) souscrit des parts sociales et verse mensuellement une redevance comprenant une part locative et une part acquisitive (épargne).

Après son départ, la coopérative lui rembourse ses parts sociales ainsi que la part acquisitive versée.



FAMILLES
JEUNES
SENIORS
COUPLES
HANDICAP

EXEMPLE DE PROJET

Chamarel « Les Barges » à Vaulx-en-Velin



Logement de 45m² adapté au vieillissement, avec cuisine équipée.

Un accès aux espaces communs inclus : chambre d'amis, atelier de bricolage, salle commune, jardin potager, salle de détente.



Cap Habitat
Coopératif

Une SAS, s'inscrivant dans l'ESS
14 Chemin Balme Baron
69140 Rillieux-la-Pape

Vous êtes intéressé.e.s,
parlons-en ensemble :

info@caphabitatcoopératif.fr
www.caphabitatcoopératif.fr

	Redevance = Loyer + Épargne	Parts sociales souscrites pour entrer dans la coopérative		
Faibles revenus	293€/mois	285€/mois	8€/mois	100€
Revenus moyens	590€/mois	450€/mois	140€/mois	25 000€
Revenus supérieurs	730€/mois	540€/mois	190€/mois	25 000€

(Valeurs 2020)